



✉ 10 rue Théophile Naudy  
45000 ORLÉANS  
☎ 02 38 22 38 59  
Courriel : [orleans-tours@sgen.cfdt.fr](mailto:orleans-tours@sgen.cfdt.fr)  
Site : <https://orleans-tours.sgen-cfdt.fr/>

A Madame la députée, à Monsieur le député,

Orléans, le 17 avril 2018

Objet : avenir des CIO et de l'ONISEP.

Madame, Monsieur,

Un grand nombre de personnels administratifs et techniques, syndiqués et non syndiqués des CIO de l'Académie d'Orléans-Tours sont inquiets du projet de loi sur la formation professionnelle et l'apprentissage qui est présenté prochainement au Parlement.

Ce projet prévoit notamment le transfert aux Régions de l'information liée à l'orientation et le transfert des directions régionales de l'ONISEP. L'Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions, créé en 1970, est un éditeur public, sous la double tutelle du Ministère de l'Éducation nationale et du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Cet organisme élabore pour les parents, les élèves, les étudiants, les enseignants, les psychologues de l'éducation nationale, des guides, distribués gratuitement pour l'entrée en 6<sup>ème</sup>, en 3<sup>ème</sup>, en 2<sup>nde</sup>, en terminale. Il propose aussi des informations pour des publics spécifiques : personnes handicapées, décrocheuses... Chacun peut donc bénéficier d'une même information, fiable, neutre, objective, sur les métiers et les formations et avoir une meilleure connaissance des formations disponibles sur son territoire, à l'échelle d'une académie.

Le transfert prévu des directions régionales de l'ONISEP aux régions laisse craindre que les informations ne seront plus équitablement données à l'ensemble des jeunes, mais soumises aux exigences locales, remettant en cause le droit fondamental d'un accès à l'information inscrit dans le Code de l'Éducation. Cela impose également à 270 personnels de choisir entre la Région et l'Etat.

Le Ministère de l'Éducation Nationale prévoit par ailleurs de fermer les centres d'information et d'orientation (CIO), soit environ 390 points d'accueil, ouverts au public de la 6<sup>ème</sup> à l'université ainsi qu'à toute personne, jeune ou adulte recherchant des informations sur les études et les métiers. Dans ces services publics, les usagers peuvent bénéficier gratuitement d'entretiens, d'accompagnements et de suivis par des

professionnels : les Psychologues de l'Education Nationale, spécialisés dans le conseil en orientation scolaire et professionnelle. Dans le cadre de leurs missions, les CIO contribuent activement au service public régional de l'orientation (SPRO), animent les bassins d'éducation, travaillent avec d'autres partenaires - Missions Locales, Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), Chambre des Métiers, Chambres de Commerce et d'Industrie... - au suivi et à la recherche de solutions pour les jeunes scolarisés, déscolarisés, décrocheurs, sortis sans solution du système scolaire, nouvellement arrivés en France, ou désirant un retour en formation initiale.

Nous souhaitons que nos parlementaires alertent l'Etat sur cette responsabilité qui est la sienne de prendre en charge l'accompagnement vers la qualification et l'insertion de tous les publics, scolarisés ou non. Le maintien d'un service gratuit de proximité permet de réduire considérablement les inégalités sociales sur le territoire en matière d'accès aux informations mais aussi dans l'accompagnement à la construction d'un projet scolaire et professionnel. Il maintient une cohérence nationale par un réseau de proximité gratuit et de qualité équivalente.

En créant ainsi un vide de service public, l'Etat aggrave la désertification des territoires ruraux.

A titre d'exemple, aux CIO de Tours et Amboise, les 23 Psy-EN (EDCO) assistés des 4 personnels administratifs et de leur documentaliste (ITRF) accueillent en moyenne 3 600 usagers par an et traitent plus de 11 500 demandes par téléphone. Le budget de fonctionnement s'élève à 11 307 € pour une année de fonctionnement quand un seul élève de classe préparatoire coûte 15 000 € par an (source : MEN-MESRI DEPP, compte provisoire de l'éducation pour 2015). Les CIO ne sont donc pas un luxe dont la nation pourrait se passer.

En tant qu'élu-e de la république, garant-e de l'égalité des territoires en matière de maintien des services publics, vous ne resterez pas insensible aux arguments exposés ci-dessus.

Pour vous persuader de l'utilité sociale des CIO, nous vous invitons à venir rencontrer les personnels dans le CIO de votre circonscription. Vous pourrez ainsi mesurer le danger de leur disparition en termes d'offre de service public.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre attachement au service public de l'Orientation.



Michel de PEYRET  
Secrétaire académique